

Partie 1 : EBC

Signalement transmis au préfet, au président du conseil départemental, au président de l'agglomération :

« Par la présente, nous, conseillers municipaux du groupe *Bien vivre Villabé*, souhaitons vous alerter quant à des faits qui se sont déroulés la semaine du 26 au 30 juillet 2021 sur l'Espace Boisé Classé rue des bas cornus, les coudras à Villabé, parcelle cadastrale n° 10.

Durant cette semaine, une entreprise, à la demande de la mairie, est intervenue dans cet espace et a abattu, massacré des arbres fruitiers, des haies et autres végétaux.



Nonobstant que ces travaux se sont déroulés alors que l'Office Français de la Biodiversité déconseille de tailler les haies et d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet, l'abattage de ces végétaux démontre un non-respect de cet EBC, une perte de la biodiversité et tout ceci se passe sur les coteaux du cirque de l'Essonne.

Certes, c'est un terrain communal et le maire a décidé la future disparition de cet EBC dans le PLU en cours d'élaboration même si celui-ci se trouve dans le continuum boisé des coteaux. Une enquête publique doit par ailleurs se tenir mi-septembre, mi-octobre 2021. Mais, en attendant, c'est toujours un EBC et ce nouveau passage à l'acte démontre qu'il n'en a que faire de cette procédure, puisque dès à présent il œuvre pour la destruction de ce site... »

Le maire a reçu une copie de ce signalement car le groupe *Bien vivre à Villabé* continue à appliquer le principe de transparence. Il s'est empressé de répondre (lettre publiée sur www.bienvivreavillabe.fr) et comme à son habitude, il fait de l'autosatisfaction et utilise le vieil adage : 'la meilleure défense, c'est l'attaque » Il s'en prend aux riverains, à notre groupe qu'il qualifie d'incompétent, d'irresponsable, aveuglé par son acharnement...

Toutefois, il reconnaît implicitement la destruction des végétaux dans le petit bois classé et avant même que le nouveau Plan local d'urbanisme soit voté, il considère que c'est fait. Quel grand démocrate !